



## FICHE 8 : FACILITER LES EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

### 1- Constat et enjeux

La fonction publique est au croisement de deux tendances : l'évolution constante de ses missions et du périmètre d'intervention des administrations et sa professionnalisation autour de grandes familles de métiers. Ces évolutions qui prennent une acuité nouvelle nécessitent de mieux organiser les perspectives de reconversion professionnelle offertes aux agents publics.

Dans ces conditions, les fonctionnaires doivent pouvoir organiser, avec les outils appropriés, les grandes séquences de leur carrière, qui peuvent les conduire à faire évoluer leurs compétences, à acquérir de nouveaux savoirs, voire à changer d'orientation professionnelle lorsqu'ils le souhaitent ou que des modifications importantes de leur environnement de travail le justifie. La reconversion professionnelle peut aussi renvoyer à un projet de promotion professionnelle, que l'administration doit être en mesure d'accompagner par des actions de formation ou d'accompagnement individualisé.

Des instruments d'accompagnement individualisé doivent ainsi coexister avec des moyens collectifs permettant d'organiser les évolutions professionnelles des agents.

A ce jour, les administrations ne sont pas véritablement dotées, de manière organisée, des moyens de faciliter ainsi les évolutions et reconversions professionnelles.

Les enjeux sont donc de :

- développer les actions d'accompagnement personnalisés, dans la logique qui a présidé à la création des « périodes de professionnalisation » en application du protocole du 21 novembre 2006 sur la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- offrir des outils, notamment juridiques, permettant d'organiser les reconversions des agents publics ;
- créer des dispositifs financiers adaptés pour les accompagner ;
- mobiliser des instruments d'accompagnement collectif, à l'exemple des cellules d'appui aux mobilités professionnelles mises en place par certains ministères.

### 2- Éléments soumis à la réflexion

- Comment les employeurs publics pourraient-ils s'organiser pour assurer un meilleur suivi individuel et collectif des projets d'évolution professionnelle des agents ?
- Quelles évolutions du droit seraient de nature à favoriser le réemploi et les reconversions professionnelles des agents ?
- Quels outils d'accompagnement, notamment financier, permettraient de faciliter ces évolutions professionnelles ?